Maître d'Ouvrage

Mairie de POULDREUZIC
6, rue de la mairie
29 170 – POULDREUZIC
Tel : 02 98 54 40 32
Mail : mairie@pouldreuzic.bzh

Marché d'étude :
Assainissement (eaux pluviales)
Schéma directeur et zonage d'assainissement pluvial

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres
1er décembre 2017 à 12 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur
Article 2 - Objet de la consultation
2-1- Objet du marché
2-2- Procédure de passation
2-3- Forme du marché
2-4- Nomenclature communautaire
Article 3 - Dispositions générales
3-1- Décomposition du marché
3-2- Durée du marché
3-3- Modalités de financement et de paiement
3-4- Forme juridique de l'attributaire
3-5- Négociation
3-6- Variantes et options
3-7- Autres dispositions
Article 4 - Dossier de consultation
4-1- Contenu du dossier de consultation
4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
4-3- Modification de détail au dossier de consultation
4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site
Article 5 - Présentation des propositions
5-1- Documents à produire
5-2- Compléments à apporter au cahier des charges
5-3- Langue de rédaction des propositions
5-4- Unité monétaire
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis
Article 6 - Jugement des offres
Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Mairie de POULDREUZIC
6 rue de la mairie - 29 710 POULDREUZIC
Tel : 02 98 54 40 32
Courriel : mairie@pouldreuzic.bzh

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Mission d'étude en assainissement :

Réalisation d'un schéma directeur et d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 26-II- 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Sans objet

3-2-Durée du marché

Le délai court à compter de la réunion de lancement.
Le délai ci-après est le **délai maximum** à compter de cette date, et ne prend pas en compte les délais de validation par le groupe de travail des étapes intermédiaires.
Le candidat aura proposé dans sa note méthodologique un planning prévisionnel, **qui deviendra contractuel lors de l'attribution du marché.**

8 (huit) mois maxi (hors délais intermédiaires de validation)

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Conformément à l'article 51.II du code des marchés, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement.
Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

3-5-Négociation

Le délai de validité des offres est de **120** jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres ou de la remise d'une nouvelle offre après négociation.
Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Sans objet.

3-6-2-Options

Elaboration d'un dossier complet d'évaluation environnementale. (si demandé par l'Autorité Environnementale).

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :
- le présent règlement de la consultation.
- les projets de marché valant acte d'engagement et CCAP en procédure adaptée,
- le cahier des charges (CCTP)

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : http://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/
Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 10 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site

Les candidats sont réputés connaître les lieux, avoir pris connaissance du territoire et de tous documents consultables en mairie.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ; -
copie(s) de(s) jugement(s) en cas de redressement judiciaire ;
- références de la société de moins de 5 ans pour des prestations similaires ;
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site :http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

Contenu de l'offre (pièces contractuelles)

> **Acte d'engagement et CCAP complétés et signés**

> **Dossier technique comprenant :**

- **une note méthodologique :** de 30 pages maxi, qui présente le déroulé prévisionnel de l'étude (sur le terrain et au bureau), les conditions techniques et humaines de relevés sur le terrain, les modalités de recueils et de compilation des données, les précautions prises pour la sécurité des personnels sur le terrain, les modalités pour les recherches et mesures sur le terrain, les modalités de restitution au maître d'ouvrage, d'accompagnement de celui-ci à l'étape d'enquête publique.. etc....

- **un planning prévisionnel** : en précisant le déroulé prévisionnel de chacune des phases et leur contenu, la présentation des points d'étapes clefs, des réunions. – planning à proposer sans y intégrer le délai de validation par le groupe de travail des restitutions intermédiaires.

- **les moyens humains et techniques** employés spécifiquement sur cette étude. Les participants à l'étude seront précisément nommés, avec leurs qualifications (curriculum vitae), leur rôle pour cette étude (avec présentée l'expérience dans le même domaine). Les moyens techniques seront décrits également (matériels, relevés topographiques (degré de précision à indiquer), les procédés d'analyse des flux polluants, type de logiciels hydrauliques utilisés (descriptifs et type de rendus possibles)....

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition :

1 **Par voie électronique :**
Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@pouldreuzic.bzh
- ***Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique*** :
Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :
- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante :
http://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus.
Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :
  - Joindra son enveloppe électronique d'offre.
  - Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe.

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.
Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :
- format Word (« .doc ») (version Word 97 et postérieures)
- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures)
- format RTF (« .rtf »)

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme. Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera :

(Ref est la référence du marché disponible sur la plate-forme
nnn-nnn-nnn est le numéro de SIREN de l'Entreprise)

2 Ou sous pli cacheté : l'enveloppe extérieure devra porter la mention :
"Commune de POULDREUZIC – Etude de schéma directeur et de zonage d'assainissement pluvial - NE PAS OUVRIR "
L'enveloppe contient les justificatifs visés à l'article 45 du Code des marchés publics ainsi qu'au règlement de la consultation et l'offre.
Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de POULDREUZIC
6, rue de la mairie
29 710 - POULDREUZIC

ou

Les offres devront être envoyées en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Mairie de POULDREUZIC
6, rue de la mairie
29 710- POULDREUZIC

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Article 6 - Jugement des propositions – négociation – audition

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 5.1.1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation

Critères de choix :

Critères	*Pondération*
1 - Prix des prestations (y compris option)	**50%**
2 - Valeur technique examinée au vu du dossier technique proposé (en fonction des sous-critères suivants) *2.1 – note méthodologique (30 %)* *2.2 – pertinence, cohérence du planning proposé (10 %)* *2.3 – moyens humains et techniques affectés à l'étude (10%)*	**50%**

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, et d'une éventuelle phase de négociation (article 3.5 du RC), 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.
A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, **les candidats devront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 20 novembre 2017 à 12 heures, à l'adresse suivante.**

Secrétariat de la mairie de POULDREUZIC
6, rue de la mairie
29 710- POULDREUZIC